

RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2025

Convocation : 5 décembre 2024

Affichage : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le trente janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, HENRY Jean-François, DESMEULLES Sébastien, MOUGEAT Aurélie, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : GÉRAULT Carole (pouvoir donné à Martine HAMON), CHEVASSUT Amélie (pouvoir donné à Sébastien DESMEULLES).

Absent : MOUCHEL Paul-Albert

Secrétaire de séance : MOUGEAT Aurélie.

Début de la séance : 20H30

CONVENTION DE FOURRIÈRE

Pour l'année 2025, il a été décidé de mettre en concurrence la SAS Luxury Dogs, avec qui la commune avait une convention en 2024, et la Société Protectrice des Animaux, domiciliée sur la commune de Tollevast.

Si le coût annuel par habitant est moins élevé pour la SAS Luxury Dogs (1.20 € TTC contre 1.37 € TTC pour la S.P.A.), le coût pour les propriétaires des animaux égarés est moins élevé pour la S.P.A. De même, les jours de dépôt des animaux sont plus adaptés au fonctionnement des services communaux, car ils sont notamment ouverts les weekends.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la S.P.A. et d'autoriser le Maire à la signer.

Cette convention est conclue pour une année, reconductible tacitement dans la limite de trois années consécutives. Sans dénonciation préalable de la part de la commune, le tarif par habitant pour la cotisation annuelle évoluerait ainsi :

- 2025 : 1.37 € TTC par habitant
- 2026 : 1.41 € TTC par habitant
- 2027 : 1.46 € TTC par habitant

REPLACEMENT DU DÉFIBRILLATEUR SITUÉ À LA SALLE POLYVALENTE

La batterie du défibrillateur situé à la salle polyvalente doit être remplacée. La société en charge de la maintenance de celui-ci a fourni un devis d'un montant de 301.20 € TTC frais de port inclus.

La société SCHILLER a alerté sur le fait que le défibrillateur avait plus de dix ans et qu'il n'était désormais plus sous garantie. Ils recommandent en tant que fabricant de ne pas continuer à entretenir et engager des frais dans un appareil en fin de vie qui contient des composants électroniques périssables mais de le remplacer par un Défibrillateur Automatisé Externe dernière génération, comme le FRED PA-1 destiné au grand public, qui est garanti 10 ans avec échange à neuf en cas de souci. Outre l'avantage d'un équipement plus performant, il n'y aurait

pas d'investissement en consommables avant 3 ans pour les électrodes et 6 ans pour la pile. Un devis est proposé pour un défibrillateur neuf à hauteur de 1090.80 € TTC après remise.

Aurélié MOUGEAT demande si, plutôt qu'un achat, la location d'un appareil de ce type ne serait pas envisageable, et Sébastien DESMEULLES propose d'en acheter un deuxième ou de changer d'emplacement afin d'en avoir un à un endroit plus central du bourg, dans la mesure où des activités sportives sont organisées dans la salle Yves HAIRON. Stéphane BARBÉ propose, dans un premier temps, de remplacer l'actuel défibrillateur par un neuf en acceptant le devis proposé, et de faire une information aux associations et dans la salle Yves HAIRON afin d'indiquer que l'appareil se trouve sur la salle polyvalente. Dans un second temps, des renseignements seront pris pour l'installation d'un autre appareil en location au niveau du parking de la mairie, et la question sera de nouveau posée au conseil une fois ces informations connues.

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer le devis. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget d'investissement 2025 afin de commander ce nouveau matériel.

DEVIS TONTE STADE 2025

L'entreprise « ACTP » est reconduite pour la tonte du stade. Le devis proposé d'un montant de 3889,36 € HT est validé.

Ce montant sera inclus dans la demande de participation faite aux communes ayant signé la convention de participation aux frais de fonctionnement des stades utilisés par le SCUDD.

Certains membres du conseil demandent s'il est vraiment nécessaire de maintenir l'entretien et la tonte du terrain d'entraînement si fréquemment (18 passages sur l'année), alors qu'il n'est plus utilisé. Guillaume PLATON répond que c'est préférable car des tontes plus espacées sont plus difficiles et impliquent plus de volume à évacuer. De plus, le Rugby Club de Cherbourg s'est renseigné pour éventuellement utiliser le terrain d'entraînement afin d'effectuer des séances d'initiation pour les enfants. Il faut donc maintenir ce terrain en état.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AUTOUR DU PARCOURS DE SANTÉ

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise « Lelion Paysages » concernant l'entretien des espaces verts situés autour du parcours santé. Cette prestation inclut :

- La tonte des pelouses (8400 m²) toutes les trois semaines,
- La tonte sous les modules du parcours de santé toutes les deux semaines,
- La taille des haies et le débroussaillage en pied de haies, côté champ, une fois par an,
- L'évacuation des déchets en déchetterie.

Le montant de la prestation proposée est de 2446.10 € HT pour la période de mars à juin 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis et autorise le Maire à le signer.

ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

L'entreprise « Handigreen » est reconduite pour gérer l'entretien du cimetière. Le devis proposé d'un montant de 2110,41 € HT est validé. Celui-ci comprend les prestations suivantes :

BUDGET D'INTERVENTION DE LA PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN POSTE SUR LE SECTEUR DE DOUVE ET DIVETTE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier émanant de la psychologue scolaire qui intervient sur le secteur de Douve et Divette, qui demande un budget de fonctionnement afin de pouvoir travailler auprès des élèves des écoles du secteur.

Comme toutes les dépenses liées au fonctionnement de l'école, la répartition entre l'État et les communes de dépenses de fonctionnement des Réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficulté (RASED), se fonde sur l'application des articles L.211-8 et L.212-15 du code de l'éducation : l'État prend à sa charge les dépenses de rémunération des personnels, les communes assurant les dépenses de fonctionnement.

Il a été évoqué en commission de territoire une participation de 1 € par enfant scolarisé pour le budget de fonctionnement de la psychologue de l'Education Nationale. 185 enfants sont scolarisés à ce jour à l'école de Tollevast.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix pour, 1 voix contre (Jean-François HENRY qui est contre le principe de financer des activités qui devraient revenir à l'Etat) et 3 abstentions (Sébastien DESMEULLES, Amélie CHEVASSUT et Aurélie MOUGEAT), décide :

- De participer aux frais de fonctionnement de la psychologue scolaire à hauteur de 1 € par élève.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TRAVAUX D'EXTENSION DE LA GARDERIE

Suite à une erreur de l'entreprise « Ouest Terrassement », qui a creusé trop profond à l'emplacement des fondations, un surcoût a été généré, avec un devis présenté par l'entreprise Fautrat BTP d'un montant de 19401,96 € HT. L'entreprise ayant reconnu sa faute, son assurance prendra en charge les coûts supplémentaires occasionnés par cette erreur. Administrativement, il est possible qu'un avenant doive être signé par la mairie, que la facture soit mandatée, pour que l'assurance de l'entreprise rembourse la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour signer l'avenant et mandater la facture avant de se faire rembourser par l'assurance, une fois que la commune aura reçu une confirmation écrite de l'assurance qu'elle prend bien ces frais en charge.

Le chantier a été arrêté trois semaines et reprendra en semaine 7.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Course cycliste : Étant donné qu'il y a un conflit de dates avec la course Michel Lair d'Octeville, la course cycliste « Grand Prix de Tollevast » est décalée d'une semaine et aura lieu le dimanche 6 juillet 2025.
- Réunion avec les associations communales : Une réunion s'est tenue avec les présidents des associations communales le lundi 27 janvier. Lors de celle-ci, différents sujets ont été évoqués, comme le remplacement à l'identique du matériel perdu lors des manifestations, ou l'autorisation d'installer des « Food Trucks » dans la cour de l'école dès lors que le sol est protégé. Cette réunion sera reconduite chaque année.
- Journée écocitoyenne : Elle se déroulera le samedi 29 mars en partenariat avec le Cotentin dans le cadre de l'opération « Préserve ta plage / Préserve ton bocage ». Une communication sera effectuée par les services de la communauté d'agglomération, ce qui ramènera peut-être un peu de monde.
- Étude environnementale : L'étude sur les terrains de la Douve débute en février et se terminera en août, à raison d'un à deux passages mensuels pour effectuer des relevés et des analyses. Une réunion de lancement officiel sera prochainement organisée.
- Supérette autonome : Laure PRUNIER demande où en est ce projet. Stéphane BARBÉ lui répond qu'il est abandonné dans la configuration présentée initialement, en raison de l'acheminement de la structure, que les routes de Tollevast ne permettent pas. Le commercial a repris contact en début d'année, en vue d'envisager une plus petite structure, mais en aucun cas avant 2026. Le projet sera redébatu le moment venu.
- La prochaine réunion aura lieu le mercredi 9 avril 2025 à 20h30.

Fin de la séance : 22h15